

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 5 avril 2022

L'an **deux mil vingt deux**

et le **cinq avril**

à **dix neuf heures** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, Mme MARTEL, M. BENUREAU, M. PAULHIAC, M. LANCHARD, Mme LE SENECHAL.

Excusé (é) s : Mme TINOCO, Mme CABALLERO, M. LEBOUVIER

Absent : M. MARTIN

Mme LE SENECHAL est nommée secrétaire de séance

Mme TINOCO donne pouvoir à Mme LEMAITRE

M. LEBOUVIER donne pouvoir à M. PAULHIAC

Affectation du résultat de la commune – Exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **372 083.72 Euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		
<u>Pour mémoire : Prévisions budgétaires</u>		
Résultat au 31/12/2021	EXCEDENT	64 622.03 Euros
	DEFICIT	
(A) EXCEDENT 31/12/2020		280 476.74 Euros
Affectation complémentaire en réserves		31 284.95 Euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		340 798.77 Euros
(B) DEFICIT au 31/12/20.. Déficit à reporter		

Vote des subventions 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2022 à inscrire au budget primitif :

Association pour la Conservation du Patrimoine	150 €
Comité des Fêtes	4 000 €
Club de Badminton Aiglon	50 €
Gym de l'Aigle	100 €
CAA Handball	250 €
MJC	200 €

Vote des investissements

Achat d'une vitrine sur pied

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir une deuxième vitrine identique à celle qui est déjà en place.

Un devis de SEDI Equipement est parvenu pour un montant de 1 101.10 € H.T. soit 1 321.32 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le devis.

Après analyse du devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis de 1 101.10 € H.T. soit 1 321.32 € TTC.

- le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2022.

Changement du chauffe-eau de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire changer le chauffe-eau de la salle polyvalente qui est usagé.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SARL BECHE pour un montant de 1 735 € H.T. soit 2 082 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 1 735 € H.T. soit 2 082 € T.T.C. au budget primitif 2022 au compte 2135.

Bornage d'un terrain au lotissement « Les Bruyères »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire borner une bande de terrain situé en section ZB derrière 2 habitations situées en zone ZB 177 et ZB 178.

Le bornage aura pour effet de définir et de matérialiser sur le terrain les limites du chemin destiné à être vendu aux propriétaires des deux parcelles juxtaposées.

Monsieur le Maire donne lecture du devis du géomètre Agetho Conseils pour un montant de 1 650 € H.T. soit 1 980 T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du devis
- Autorise M. le Maire à gérer le dossier sur la base de l'article L2122-22 du code générale des collectivités territoriales (c'est-à-dire signature des documents et règlement des frais de géomètre)
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 1 650 € H.T. soit soit 1 980 T.T.C. au budget primitif 2022.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2022, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des deux taxes pour l'année 2022.

Taxes	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2021	2022
Foncière (bâtie)	47.38	47.38
Foncière (non bâtie)	40.64	40.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR à l'unanimité, pour les taux des 2 taxes.

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit : 47.38 % (dont taux départemental 27.07 + 20.31) pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 14 (commune).

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2022 comme suit :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	75 001.92 €	75 001.92 €
Section de fonctionnement	662 761.77€	662 761.77€

Convocation de Conseil Municipal dématérialisée

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaiterait envoyer les convocations de conseil municipal par voie dématérialisée car la dématérialisation se fait de droit

depuis la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. Les communes doivent effectuer l'envoi de la convocation aux membres du conseil municipal 5 jours francs avant la date du conseil.

Ce projet s'inscrit dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable.

Après avoir délibéré POUR à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'envoi des convocations de conseil par voie dématérialisée.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un devis de l'entreprise Pinot Travaux Publics afin de refaire l'enrobé autour de la salle polyvalente. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.
- informe qu'il a rencontré Mme LOUWAGIE ainsi que 3 personnes du Département le 4 avril suite à l'accident sur la départemental 926. Les propositions abordées : pose d'un radar fixe. Un réaménagement de chaque côté de la route 665 est en étude de faisabilité (élargissement).
- répond au questionnement d'un élu concernant le bief à Thubeuf en disant que nous sommes dans l'attente d'une réponse.

TOUR DE TABLE

M. GUYET informe qu'il a assisté à une commission école. Il y a eu une perte d'élève pour cette année.

Mme MARTEL informe qu'un candélabre rue Doncaster bouge. Monsieur le Maire informe que nous allons contacter l'entreprise CITEOS.

Mme LEMAITRE demande si les travaux de desherbage sont terminés à l'air de jeux.

Mme LE SENECHAL demande où en est la fibre rue de la grande Ferme.

M. LANCHARD demande qui fait le busage le long du garage Poirier. Monsieur le Maire répond que cela appartient au département. M. LANCHARD dit qu'il y a des batteries entreposées vers la ligne de chemin de fer.

M. DELARUE aborde qu'il faudrait rehausser le terrain de pétanque et donne lecture d'un devis.

M. PAULHIAC demande quand sont prévus les plantations.

Mme VANDEWALLE dit qu'il faudrait repeindre les pieds des calvaires.

Mme VANDEWALLE notifie qu'elle a assisté à une réunion du Percher. Il y a une augmentation des travaux, refaire le château de la Garenne et celui du Champ de cours soit 60 000 € de travaux en plus.

Mme VANDEWALLE dit qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de l'association pour la conservation du patrimoine de St Michel ; il est demandé que pour la journée du télégraphe du 4 juin que le chemin soit fauché et il a été demandé que l'Eglise de Thubeuf soit aérée plus souvent.

Séance levée à 20 h 40